

**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT**

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET
DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA VINGT-NEUVIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
les 16 et 17 janvier et les 13 et 16 juin 1997



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(15)/6
TD/B/WP/101
9 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME
SUR SA VINGT-NEUVIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
les 16 et 17 janvier et les 13 et 16 juin 1997

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
I. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999 (point 3 de l'ordre du jour)	2 - 34
II. Questions d'organisation	35 - 43

Annexes

Annexe

- I. Décision adoptée par le Groupe de travail à la première partie de sa vingt-neuvième session
- II. Résumé du Président concernant les travaux de la première partie de la vingt-neuvième session
- III. Conclusions concertées et résumé du Président concernant ses travaux de la deuxième partie de la vingt-neuvième session
- IV. Participation

INTRODUCTION

1. La vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, les 16 et 17 janvier et les 13 et 16 juin 1997. Au cours de cette session, le Groupe a tenu quatre séances plénières (116ème à 119ème séances) et un certain nombre de séances informelles.

Chapitre I

**EXAMEN DU CHAPITRE RELATIF A LA CNUCED DU PROJET DU BUDGET-PROGRAMME
DE L'ONU POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999**

(Point 3 de l'ordre du jour)

**A. Travaux de la première partie de la session du Groupe de travail,
16 et 17 janvier 1997**

2. Pour l'examen de ce point à la première partie de sa session, le Groupe de travail était saisi de la documentation suivante :

Projet de révision du programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 : texte officieux présenté par le secrétariat de la CNUCED;

Chapitre relatif à la CNUCED du projet du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999 : projet officieux présenté par le secrétariat de la CNUCED;

Publications proposées pour l'exercice biennal 1998-1999 : note informelle établie par le secrétariat de la CNUCED.

3. Dans sa déclaration liminaire, le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le projet de révision du programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 dont était saisi le Groupe de travail tenait compte des observations écrites communiquées par des délégations à l'invitation du Président du Groupe de travail à sa vingt-huitième session (TD/B/WP/99, par. 23). Les observations qui, de l'avis du Secrétaire général de la CNUCED, traduisaient un consensus avaient été incorporées au programme de travail. Les estimations de dépenses pour les neuf premiers mois de l'exercice biennal 1996-1997 indiquaient que les dépenses effectives seraient inférieures de 13 % environ au montant des crédits alloués pour l'exercice biennal.

4. La tâche essentielle du Groupe de travail était cependant d'approuver le programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999. Le projet officieux dont était saisi le Groupe, qui contenait le texte explicatif des activités prévues pour cet exercice biennal, serait finalisé pour examen par le Secrétaire général de l'ONU en tenant compte des vues exprimées par le Groupe de travail à la première partie de sa session. A la deuxième partie de sa session, le Groupe aurait l'occasion d'examiner le budget-programme officiel concernant la CNUCED tel que proposé par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale. Les vues alors exprimées par le Groupe de travail seraient directement communiquées au Comité du programme et de la coordination (CPC) et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

5. Les renseignements fournis au Groupe de travail comprenaient des données détaillées sur les publications mentionnées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Ces données avaient été communiquées au Comité des publications au Siège de l'ONU pour examen. Les publications avaient été inscrites au projet de budget-programme conformément aux "Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation", selon lesquels les textes portant autorisation des

publications étaient les demandes et les directives figurant dans les résolutions et les décisions des organes intergouvernementaux. Le plan à moyen terme portait lui aussi autorisation de nouvelles activités proposées par le Secrétaire général pour la réalisation d'un objectif général de l'ONU. Dans le cas de la CNUCED, les publications étaient un élément essentiel de la stratégie mise en oeuvre pour promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et le Secrétaire général attachait donc la plus haute importance au programme de publication de la CNUCED.

6. Le projet de programme pour l'exercice biennal 1998-1999 était fondé sur les cinq sous-programmes du plan à moyen terme approuvés par l'Assemblée générale pour la période 1998-2001. A l'intérieur de chaque sous-programme, les activités étaient regroupées et présentées conformément à la présentation et à la nomenclature standards du budget-programme de l'ONU.

Séances informelles

7. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 3 en séances privées informelles.

Décision du Groupe de travail

8. A la séance plénière de clôture (117^{ème} séance) de la première partie de sa vingt-neuvième session, le Groupe de travail a adopté une décision (pour le texte de la décision, voir l'annexe I). Il a également décidé d'annexer au rapport de sa session le résumé établi par le Président (pour le texte du résumé, voir l'annexe II).

Déclarations de clôture

9. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a exprimé les inquiétudes de son groupe concernant la documentation et l'organisation des travaux du Groupe de travail. Il fallait espérer qu'à l'avenir les travaux seraient mieux organisés et la documentation distribuée sous la forme voulue, en temps opportun et dans toutes les langues officielles.

10. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l'Union européenne, a dit qu'il n'avait pas été judicieux de diviser la session du Groupe de travail en deux parties, car il serait impossible d'examiner en détail, à l'une comme à l'autre partie, le programme de travail de la CNUCED. Il faudrait sérieusement revoir les méthodes de travail du Groupe.

B. Travaux de la deuxième partie de la session du Groupe de travail, 13 et 16 juin 1997

11. Pour l'examen du même point à la deuxième partie de sa session, le Groupe de travail était saisi de la documentation suivante :

"Proposed programme budget for the biennium 1998-1999: Part IV - International cooperation for development: Section 11A. Trade and Development" (A/52/6 (Sect. 11A));

"Results of the survey on UNCTAD publications in the proposed programme budget for 1998-1999" (UNCTAD/ISS/Misc.47).

12. Le représentant de la France a dit que la session du Groupe de travail était trop courte et qu'elle se superposait à d'autres réunions. Il faudrait éviter ce genre de situation à l'avenir.

13. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a repris à son compte les propos du représentant de la France et a ajouté que la façon dont la session était organisée laissait à désirer, même si la préparation avait été satisfaisante.

14. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Mexique) a déploré que la soumission tardive de la documentation ait obligé à sans cesse différer la session.

15. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l' Union européenne, a déploré que la documentation de la session ait été distribuée si tardivement et que la session soit si courte. Il faudrait éviter une telle situation à l'avenir.

16. Le représentant de la Chine a dit que la documentation de la session avait été distribuée tardivement, et en anglais seulement. Il fallait espérer que cela ne se reproduirait pas.

17. L'Administrateur chargé de la CNUCED a dit que, conformément à l'avis juridique du Conseiller juridique de l'ONU, le Groupe de travail recevait la même information que le CPC et le CCQAB. Le projet de budget-programme concernant la CNUCED était conforme à la présentation standard en vigueur pour l'ensemble du Secrétariat de l'ONU et indiquait toutes les activités du secrétariat de la CNUCED, qu'elles soient financées sur le budget ordinaire ou sur des ressources extrabudgétaires. La réduction globale prévue de 53 postes inscrits au budget ordinaire résultait en partie de la restructuration du secrétariat de la CNUCED décidée à la neuvième session de la Conférence et en partie de la décision du Secrétaire général de l'ONU de procéder à une nouvelle suppression de 1 000 postes au secrétariat. La diminution des ressources en personnel de la CNUCED serait quelque peu compensée par un accroissement d'environ 1,3 million de dollars au titre des services consultatifs au chapitre 21 du projet de budget-programme couvrant le programme ordinaire de coopération technique. Pour ce qui était du paragraphe 11A.11 du projet de budget-programme, la décision d'intégrer la Commission des sociétés transnationales à la CNUCED ne contenait pas de directives sur l'affectation des crédits budgétaires alloués au financement des frais de voyage d'experts participant aux réunions de la Commission. C'était à l'Assemblée générale de prendre une décision.

18. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l' Union européenne, a demandé si la réévaluation à la baisse des coûts dans le projet de budget-programme s'appuyait sur l'hypothèse d'une inflation négative.

19. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit qu'elle correspondait à une diminution des ressources.

20. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Mexique) a demandé s'il était tenu compte dans la réévaluation des coûts d'éventuelles hausses de salaire et promotions au secrétariat.

21. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que le coût des salaires était calculé d'après le coût standard des postes. Tout changement tenant à des promotions et à des hausses de salaire figurerait dans une réévaluation du budget au cours de l'exercice biennal, si nécessaire.
22. Le représentant du Royaume-Uni a demandé dans quelle mesure l'application des actuels taux de change influencerait sur le budget de la CNUCED.
23. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que l'Assemblée générale était informée de l'évolution des taux de change au cours de l'exercice biennal et que le budget-programme pouvait être réévalué au besoin. Si les actuelles tendances persistaient, le budget serait ajusté à la baisse.
24. Le représentant de l' Afrique du Sud a dit que, bien qu'elle ait été intégrée au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, la Commission des sociétés transnationales figurait encore nominalement au budget sous son ancienne forme. Les crédits correspondants ne devaient pas disparaître, mais il fallait que le budget soit conforme à la réalité des choses.
25. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Mexique) a dit que le projet de budget-programme prévoyait une croissance réelle négative de 4,3 %, ce qui ne laissait pas d'être préoccupant étant donné l'effort que devrait faire la CNUCED pour aider les pays en développement à tirer parti de la mondialisation et de la libéralisation. La rationalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et le recentrage des activités permettraient certes de faire des économies, mais le concept d'économies devait être apprécié dans le contexte de Midrand et eu égard à la nécessité de renforcer les programmes intéressant les pays en développement et plus particulièrement les PMA. Une partie des économies découlant des réductions de postes, d'un allègement du calendrier des réunions et des ajustements de taux de change devrait être réaffectée à la CNUCED pour en accroître la capacité opérationnelle. Plus spécifiquement, le Groupe de travail devrait recommander à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de l'ONU d'utiliser les 1,4 million de dollars de ressources ainsi dégagées pour financer sur le budget ordinaire la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED, ce montant s'ajoutant au financement provenant du fonds d'affectation spéciale récemment institué. La participation d'experts des pays en développement aux réunions était la pierre angulaire du nouveau mécanisme institutionnel de la CNUCED et devait bénéficier d'un financement prévisible. La prise en charge des frais de voyage des experts participant à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes constituait un précédent juridique et une base budgétaire de référence.
26. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a largement souscrit à la déclaration du Mexique. Le taux de croissance négative du budget de la CNUCED ne devait pas être préjudiciable aux programmes en faveur du développement. Les économies découlant de la restructuration du secrétariat et du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devraient servir à financer la participation d'experts aux réunions de la CNUCED et à d'autres activités de l'institution.

Par ailleurs, le programme de travail relatif à l'assistance au peuple palestinien devrait, comme l'avait demandé l'Assemblée générale, être poursuivi avec une vigueur identique ou accrue. La situation particulière du peuple palestinien exigeait des mesures spéciales.

27. Le représentant du Chili a appuyé la déclaration faite par le Mexique au nom du Groupe latino-américain et caraïbe. La délégation chilienne tenait à souligner que le projet de budget-programme relatif à la CNUCED pour l'exercice biennal 1998-1999 était en baisse de 4,5 millions de dollars E.-U. par rapport au précédent exercice biennal. Dans le même temps, d'après les renseignements fournis par le secrétariat, les économies en matière de services de conférence, après la restructuration du mécanisme intergouvernemental décidée à la neuvième session de la Conférence, se chiffraient à 1,3 million de dollars E.-U. environ, montant qui n'apparaissait pas dans le projet de budget. L'Assemblée générale et le Conseil du commerce et du développement avaient demandé un rapport sur la façon dont une partie des économies découlant de la restructuration et du recentrage du programme de travail pouvait être réinvestie dans des activités de la CNUCED, conformément aux paragraphes 103 et 107 a) de "Un partenariat pour la croissance et le développement". Une partie des économies devrait servir à financer la participation d'experts des pays en développement aux dix réunions annuelles d'experts de la CNUCED; le coût total de prise en charge de la participation de 16 experts à chaque réunion serait de 1,4 million de dollars E.-U., montant dont le Groupe de travail devrait recommander l'approbation.

28. Le porte-parole du Groupe asiatique (Sri Lanka) a exprimé son adhésion aux propositions du Mexique et du Maroc.

29. Le représentant de la Chine a dit que le projet de budget-programme relatif à la CNUCED reflétait l'esprit fondamental de Midrand. Toutefois, le but de la réforme n'était pas seulement de réduire les coûts; il s'agissait aussi d'accroître l'efficacité. La diminution du budget ordinaire de la CNUCED devrait donc être compensée par des ressources extrabudgétaires et une efficacité accrue. En outre, une partie des économies résultant de la réduction des dépenses devrait être réinvestie dans des activités de la CNUCED et en particulier servir à financer la participation aux réunions d'experts des pays en développement. Par ailleurs, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication devrait être maintenu sans préjudice des dix réunions d'experts autorisées chaque année, et les crédits correspondants devraient donc être prévus au budget ordinaire. Enfin, la Chine faisait sienne la position du Groupe africain concernant l'assistance au peuple palestinien.

30. Le représentant de l' Ethiopie a souligné la corrélation qui existait entre les résultats des réunions d'experts et la participation à ces réunions, en ajoutant que dans les réunions organisées jusque-là les PMA et en particulier les PMA africains n'avaient pas été correctement représentés. Cela ne pouvait continuer. Concernant la proposition d'utiliser les économies dégagées pour financer la participation d'experts originaires des pays en développement, une attention particulière devrait être accordée à la situation des experts venant de pays très éloignés.

31. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l' Union européenne, a dit que quelques-unes des suggestions faites devraient être examinées au Conseil du commerce et du développement. L'Union européenne ne souscrivait pas nécessairement à l'analyse dont découlaient ces suggestions. Bien que l'objectif n'ait pas été, à Midrand, de réduire les coûts, il ne devrait pas être surprenant que la rationalisation du mandat de la CNUCED et la restructuration du secrétariat se traduisent par un budget en baisse.

32. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déploré que certaines délégations n'acceptent pas la nécessité d'établir des priorités. Sa délégation souhaitait recevoir des renseignements détaillés sur l'utilisation des ressources pour l'exercice biennal 1998-1999, comme indiqué précédemment par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, afin que le Groupe de travail puisse les examiner à sa prochaine session. Concernant l'assistance au peuple palestinien, le Secrétaire général de la CNUCED avait donné des assurances selon lesquelles les travaux sur cette question se poursuivraient, et le projet de budget-programme ne le démentait nullement. Concernant la restructuration du secrétariat, le représentant a noté que des postes seraient certes supprimés, mais qu'il s'agissait pour la plupart de postes vacants, et qu'il n'y aurait donc pas d'incidences majeures sur l'activité de la CNUCED.

Séances informelles

33. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 3 en séances informelles privées.

Décision du Groupe de travail

34. A sa séance plénière de clôture (119^{ème} séance), le 16 juin 1997, le Groupe de travail a adopté un projet de conclusions concertées et a décidé d'annexer à son rapport le résumé établi par le Président. (Pour les conclusions concertées et le résumé du Président, voir l'annexe III.)

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

35. La vingt-neuvième session du Groupe de travail a été ouverte le 16 janvier 1997 par M. Dilip Sinha (Inde), Président du Groupe de travail à sa vingt-huitième session.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

36. A sa 116ème séance plénière (séance d'ouverture), le 16 janvier 1997, le Groupe de travail a élu M. Niels Buch (Norvège) président et M. Alejandro Rogers (Chili) vice-président/rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

37. Egalement à sa 116ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session (TD/B/WP/100). L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999
4. Ordre du jour provisoire de la trentième session du Groupe de travail
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

38. Lors de l'adoption de l'ordre du jour, il a été décidé que le projet de révision du programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 serait examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour.

D. Ordre du jour provisoire de la trentième session du Groupe de travail

(Point 4 de l'ordre du jour)

39. A la séance plénière de clôture (119^{ème} séance) de la deuxième partie de sa session, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trentième session, qui se lisait comme suit :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Evaluation de programmes de coopération technique :
 - a) Etude approfondie du programme TRAINFORTRADE
 - b) Etude approfondie du SYGADE
5. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

40. Le Groupe de travail a été informé que sa trentième session se tiendrait en deux parties. La première partie (octobre 1997) serait consacrée au point 3 de l'ordre du jour provisoire et la deuxième partie (décembre 1997), au point 4.

41. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que le secrétariat s'était engagé à fournir des données détaillées sur le nombre de mois de travail correspondant aux différentes activités de la CNUCED prévues pour l'exercice biennal 1998-1999. Ces données seraient examinées par le Groupe de travail à sa trentième session.

42. Le Président a dit que cette question pourrait être examinée au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

43. A la séance plénière de clôture (119^{ème} séance) de la deuxième partie de sa session, le 16 juin 1997, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur, sous l'autorité du Président, à établir le rapport sur sa vingt-neuvième session.

Annexe I

**DECISION ADOPTEE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL A LA PREMIERE PARTIE
DE SA VINGT-NEUVIEME SESSION**

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme _____,

Décide d'approuver le projet de révision du programme de travail de la CNUCED pour 1996-1997, que lui a présenté le secrétariat de la CNUCED à la première partie de sa vingt-neuvième session, étant entendu que :

- a) Les modifications indiquées dans l'annexe de la présente décision seront incorporées au texte du projet de révision;
- b) La politique de publication de la CNUCED est en cours de réexamen.

Annexe

1. *Ajouter ce qui suit au texte introductif de chacun des sous-programmes 9.1 à 9.4 :*

A sa neuvième session, la Conférence a décidé que la question des PMA constituerait un thème intersectoriel des travaux de la CNUCED. Conformément à cette décision, une attention prioritaire sera accordée aux problèmes des PMA dans chaque activité de ce sous-programme, lequel apportera globalement les contributions sectorielles requises dans son domaine aux activités du sous-programme 9.5.

2. *Ajouter ce qui suit au texte introductif du sous-programme 9.5 :*

La Division des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires a été supprimée dans le cadre de la réorganisation du secrétariat de la CNUCED. L'exécution du sous-programme sera coordonnée par le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Conformément à la décision prise par la Conférence à sa neuvième session, la question des PMA constituera un thème intersectoriel des travaux de la CNUCED et ses aspects sectoriels seront traités par les divisions de la CNUCED dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Annexe II

**RESUME DU PRESIDENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA PREMIERE PARTIE
DE LA VINGT-NEUVIEME SESSION**

1. A la première partie de sa vingt-neuvième session, le Groupe de travail a discuté du projet de révision du programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997, ainsi que du chapitre relatif à la CNUCED du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999.

Projet de révision du programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997

2. Le Groupe de travail était appelé à approuver les révisions proposées dans un texte officiel présenté par le secrétariat de la CNUCED, en tant que base pour l'action à mener en 1997 et pour l'évaluation des activités de la CNUCED à la fin de l'exercice biennal.

3. Des membres du Groupe de travail ont dit qu'à la session précédente ils avaient été priés de communiquer par écrit au secrétariat des observations sur les révisions proposées, mais que certains de leurs commentaires n'avaient malheureusement pas été pris en considération. Le secrétariat de la CNUCED a expliqué que sa tâche avait consisté à inclure dans le projet de révision les modifications sur lesquelles les vues des membres du Groupe convergeaient, et que les suggestions qui n'avaient pas été retenues étaient celles qui, de l'avis du Secrétaire général de la CNUCED, ne faisaient pas l'objet d'un consensus.

4. A la clôture des débats, le Groupe de travail, malgré les préoccupations exprimées par des Etats membres sur certains points, a adopté une décision par laquelle il a approuvé le projet de révision, tel qu'il avait été modifié.

Chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999

5. Le Groupe de travail a examiné cette question conformément au paragraphe 107 a) du "Partenariat pour la croissance et le développement", aux termes duquel le Secrétaire général de la CNUCED était "invité à tenir des consultations avec le Groupe de travail au cours de la préparation du programme de travail et du budget à un stade aussi précoce que possible". En se fondant sur un texte officiel présenté par le secrétariat de la CNUCED, il était appelé à formuler des observations et à donner des avis au Secrétaire général de la CNUCED avant que le projet soit soumis au Secrétaire général de l'ONU pour incorporation dans le projet de budget-programme de l'Organisation.

6. Les membres du Groupe de travail ont fait des commentaires et des suggestions d'ordre aussi bien général que particulier. Ils ont notamment souligné la nécessité d'harmoniser au maximum la présentation et le libellé des différentes sections du projet, en particulier pour ce qui était des réunions d'experts et de la structure des réunions, ainsi que de mentionner pour chaque sous-programme la contribution de celui-ci aux travaux de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés. On a également demandé d'exposer plus clairement le mandat et le financement de certains éléments du programme de travail, ainsi que la nature de la contribution de la CNUCED aux projets exécutés en collaboration avec d'autres organismes ou institutions.

7. Le secrétariat de la CNUCED a assuré les membres du Groupe de travail que leurs observations et suggestions seraient pleinement prises en considération et seraient incorporées dans toute la mesure possible au projet mis au point par le Secrétaire général de la CNUCED. Le Groupe de travail examinerait le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme, tel qu'il aurait été approuvé par le Secrétaire général de l'ONU, à la deuxième partie de sa vingt-neuvième session. Le secrétariat a également annoncé qu'il fournirait prochainement des renseignements supplémentaires, indiquant l'utilisation des ressources, sur les membres du secrétariat et leurs fonctions ainsi que sur les différentes activités de chaque division.

8. Le Groupe de travail a formulé diverses observations concernant les publications de la CNUCED, et plusieurs pays ont soulevé des questions générales. Il a été estimé qu'il valait mieux attendre la deuxième partie de la session pour faire des commentaires sur certaines publications du programme de travail pour 1998-1999, une fois connus les résultats de l'examen de la politique de publication de la CNUCED. Selon une autre opinion, il n'appartenait pas au Groupe de travail de traiter de publications particulières; la tâche incombait à l'organe compétent. Il a été proposé que le secrétariat fasse une enquête auprès des Etats membres pour connaître leurs vues sur les publications de la CNUCED.

9. Les membres du Groupe de travail ont prié le Secrétaire général de la CNUCED de veiller à ce que les modifications exposées dans l'annexe du présent résumé soient incorporées au descriptif des sous-programmes dans le projet révisé.

Annexe

1. *Ajouter ce qui suit au texte introductif de chacun des sous-programmes 9.1 à 9.4 :*

A sa neuvième session, la Conférence a décidé que la question des PMA constituerait un thème intersectoriel des travaux de la CNUCED. Conformément à cette décision, une attention prioritaire sera accordée aux problèmes des PMA dans chaque activité de ce sous-programme, lequel apportera globalement les contributions sectorielles requises dans son domaine aux activités du sous-programme 9.5.

2. *Ajouter ce qui suit au texte introductif du sous-programme 9.5 :*

La Division des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires a été supprimée dans le cadre de la réorganisation du secrétariat de la CNUCED. L'exécution du sous-programme sera coordonnée par le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Conformément à la décision prise par la Conférence à sa neuvième session, la question des PMA constituera un thème intersectoriel des travaux de la CNUCED et ses aspects sectoriels seront traités par les divisions de la CNUCED dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Annexe III

CONCLUSIONS CONCERTÉES ET RESUME DU PRESIDENT CONCERNANT SES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PARTIE DE LA VINGT-NEUVIEME SESSION

i) A la première partie de sa vingt-neuvième session, les 16 et 17 janvier 1997, le Groupe a étudié le programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 1998-1999 eu égard au paragraphe 107 a) du "Partenariat pour la croissance et le développement", aux termes duquel le Secrétaire général de la CNUCED était invité à "tenir des consultations avec le Groupe de travail au cours de la préparation du programme de travail et du budget à un stade aussi précoce que possible". Il était saisi d'un projet officieux de programme de travail.

ii) A la deuxième partie de sa vingt-neuvième session, les 13 et 16 juin 1997, le Groupe de travail était saisi de la version non éditée du chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999.

iii) Le Groupe de travail a prié son président de transmettre les conclusions concertées et le résumé ci-après au Président du Comité du programme et de la coordination (CPC) et à celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), afin que les deux organes puissent en tenir compte lorsqu'ils examineraient à leur tour le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme, pendant la deuxième quinzaine du mois de juin 1997.

Conclusions concertées

1. Le Groupe de travail a jugé que le chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 constituait une bonne base pour l'exécution du mandat de la CNUCED, compte tenu des résultats de la neuvième session de la Conférence ainsi que du plan à moyen terme adopté par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

2. Le Groupe de travail a confirmé que la question des PMA était un thème intersectoriel important dont tous les éléments du secrétariat de la CNUCED devraient s'occuper activement. A cet égard, il fallait mettre l'accent, dans le projet de budget-programme, sur le rôle du Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA.

3. Il était nécessaire d'établir une distinction plus nette entre les activités financées sur le budget ordinaire et les activités financées sur des ressources extrabudgétaires.

4. Le projet de budget-programme devrait être plus cohérent.

5. Il convenait de tenir pleinement compte, dans le projet de budget-programme, de l'importance du rôle et des activités des Services d'appui intergouvernemental.

6. Le Groupe de travail a pris note de l'importance attachée par les Etats membres à la coopération entre la CNUCED, l'OMC et le CCI. Il a jugé que, par souci de cohérence, il convenait de mentionner l'OMC et le CCI au point 11A.20 c).

Résumé du Président

1. D'après les données fournies par le secrétariat, d'importantes économies seraient faites pendant l'exercice biennal 1998-1999 par rapport aux deux exercices précédents (1996-1997 et 1994-1995), en raison du raffermissement du dollar des Etats-Unis, de la réduction du nombre de postes et de réunions intergouvernementales, ainsi que de la compression des dépenses de la CNUCED.

2. Ces économies seraient possibles malgré la prise en charge par la CNUCED d'une partie (2 millions de dollars E.-U.) des frais d'exploitation du Centre international de calcul, financement qui était auparavant imputé sur un autre chapitre du budget de l'ONU. Certaines délégations étaient mécontentes de ce transfert et se demandaient pourquoi le Centre international de calcul n'était pas traité comme d'autres services centraux, par exemple les services de conférence de l'ONUG.

3. Compte tenu des recommandations faites par la Conférence à sa neuvième session, en particulier des paragraphes 103 et 107 a) du "Partenariat pour la croissance et le développement", ainsi que de la résolution 51/167 de l'Assemblée générale, certaines délégations ont instamment prié le Secrétaire général de la CNUCED de présenter le plus tôt possible le rapport sur les économies et leur éventuelle réaffectation qui avait été demandé par l'Assemblée et le Conseil du commerce et du développement. En outre, plusieurs délégations soutenaient pleinement la proposition visant à utiliser une partie des économies (1,4 million de dollars) pour financer la participation de 16 experts des pays en développement à chacune des 10 réunions annuelles d'experts des commissions de la CNUCED. Elles ont fait observer que, même dans ces conditions, le budget de la CNUCED accuserait encore une nette diminution. D'autres délégations ont repoussé cette idée, en faisant notamment valoir qu'un fonds d'affectation spéciale avait été créé pour cela.

4. Les avis étaient partagés sur le statut du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication dans le cadre de la CNUCED et du projet de budget-programme. Les Etats membres savaient cependant que le Président du Conseil du commerce et du développement avait engagé des consultations à ce sujet. L'existence d'une ligne budgétaire pour les activités du Groupe de travail intergouvernemental ne préjugerait nullement de la décision qui pourrait être prise à cet égard. La décision finale pourrait donc exiger l'octroi de crédits supplémentaires.

5. Des questions ont été soulevées à propos du nombre et de la nature des 53 postes supprimés. Certaines délégations avaient constaté que la réduction était plus importante pour la catégorie des administrateurs que pour celle des agents des services généraux, et espéraient que cela ne nuirait pas aux travaux analytiques de la CNUCED. D'autres ont demandé pourquoi en même temps qu'on supprimait des postes permanents, on augmentait les dépenses consacrées aux services de consultants et d'experts.

6. Quelques délégations ont estimé que le montant global prévu pour les voyages autorisés des fonctionnaires, bien qu'inférieur à celui de l'exercice précédent, devrait être plus bas encore étant donné la suppression de 53 postes. En outre, la répartition de ce montant semblait déséquilibrée, surtout dans le cas du Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA dont le

budget "voyages" apparaissait beaucoup trop élevé. Il a été expliqué que cette rubrique englobait les voyages en rapport avec les PMA de fonctionnaires affectés à d'autres sous-programmes.

7. Plusieurs délégations ont déclaré que l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien ne devrait en aucun cas être réduite.

8. Quelques Etats membres ont estimé que les questions relatives aux petits pays en développement insulaires et aux pays en développement de transit n'étaient pas traitées de façon cohérente dans le projet de budget-programme, ce qui risquait de nuire à leur examen.

9. Certaines délégations ont jugé souhaitable de mieux harmoniser la terminologie du projet de budget-programme concernant les réunions et les services de conférence.

10. Certains Etats membres estimaient qu'il fallait définir clairement les objectifs ainsi que les résultats escomptés de chaque sous-programme. En outre, le projet de budget devrait tenir compte de la nécessité d'évaluer systématiquement les activités opérationnelles de la CNUCED - en particulier la coopération technique - ce qui exigeait des ressources adéquates.

11. Une délégation a estimé que la présentation du budget-programme ne donnait pas une image claire de la CNUCED et de ses activités. Le Secrétaire général de l'ONU devrait adopter sans tarder un mode de présentation plus réaliste et plus compréhensible pour les futurs budgets-programmes.

12. Certains Etats membres ont félicité le secrétariat de la CNUCED de ses efforts diligents en matière de réforme et de restructuration.

Annexe IV

PARTICIPATION */

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Allemagne	Japon
Argentine	Maroc
Australie	Mexique
Bulgarie	Norvège
Chili	Philippines
Chine	Pologne
Etats-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	
Ethiopie	Sri Lanka

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur :

Algérie	Kirghizistan
Angola	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bangladesh	Malte
Bélarus	Myanmar
Brésil	Népal
Brunéi Darussalam	Ouganda
Costa Rica	Pakistan
Cuba	Pays-Bas
Egypte	République arabe syrienne
Equateur	République-Unie de Tanzanie
Finlande	Suède
France	Suisse
Inde	Thaïlande
Irlande	Tunisie
Israël	Turquie
Italie	Yémen
Jamaïque	Zambie
Kazakstan	

3. La Palestine a participé à la session en qualité d'observateur.

4. L'Organisation mondiale du commerce y a également participé.

5. Un organisme intergouvernemental était représenté à la session :
l'Organisation de l'unité africaine.

*/ La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.35.